



Choisir de verser votre taxe d'apprentissage à l'IRTS c'est soutenir la formation, l'apprentissage, l'innovation, la recherche dans le champ de l'intervention sociale



Depuis janvier 2017, FAIRE ESS est l'association qui fédère nos 4 pôles d'activités

**pour faire ensemble**

**15** formations qualifiantes et diplômantes

des premiers niveaux de qualification à l'encadrement et au management.



En formation initiale,  
par la voie de l'apprentissage,  
en formation continue

**3** implantations géographiques :  
Montpellier, Perpignan, Carcassonne

Des ressources humaines, un réseau de partenaires et des valeurs humanistes

**130** salariés permanents

**500** intervenants occasionnels

**1000** partenaires professionnels : collectivités territoriales, organisations publiques, associatives, mutualistes, coopératives de l'ESS

# En 2019, l'IRTS affirme son engagement à l'international et poursuit l'innovation dans ses formations

POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL, SOUTENEZ CES PROJETS DE FORMATION, RECHERCHE ET ANIMATION DES RÉSEAUX PROFESSIONNELS DANS LE CHAMP SANITAIRE ET SOCIAL À L'ÉCHELLE TRANSFRONTALIÈRE.

**Participer à différents programmes de recherche européens, pour des actions à l'échelle européenne**

---

**Favoriser la mobilité des étudiants dans le cadre de programmes ERASMUS à l'échelle européenne**

---

**S'inscrire dans les réseaux internationaux de développement du travail social**

---

**Accompagner l'ouverture de nouvelles formations notamment des acteurs de l'Insertion par l'activité économique et de Moniteur d'atelier**

---

**N° UAI :  
0342073U**

Contact taxe :  
Nathalie Mathé  
nathalie.mathe@ifocas.fr  
06 82 25 69 07

## Modalités de versement

**Indiquez : N° UAI : 0342073U**

**IRTS – Institut Régional du Travail Social  
1011, Rue du Pont de Lavérune. CS 70022.  
34077 Montpellier**

**Barème (Hors Quota) en catégorie A et B**

---